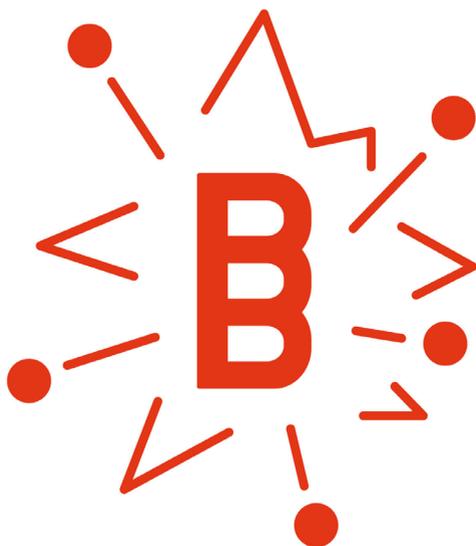


# GUIDE DES AIDES

Musiciens | Diffuseurs



## BIG BANG

PÔLE DE RÉFÉRENCE JAZZ EN  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Conformément à ses missions,  
Big Bang, Pôle de référence jazz  
en Bourgogne-Franche-Comté  
soutient les lieux de diffusion du jazz  
ainsi que les artistes de la région,  
plus particulièrement  
les projets innovants  
et les formations émergentes.

Pour cela,  
il a construit plusieurs dispositifs  
et s'appuie sur un réseau de diffuseurs.

Comment fonctionnent ces aides ?  
Voici un guide en direction des diffuseurs  
et des musiciens qui souhaitent  
solliciter ces dispositifs.

# GUIDE DES AIDES DE BIG BANG

PÔLE DE RÉFÉRENCE JAZZ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- ● **LE RÉSEAU BIG BANG**
  - Pourquoi un réseau ?
  - Qui sont les membres du réseau de Big Bang ?
  - Comment devient-on membre du réseau de Big Bang ?
  - Le rythme de travail du réseau
  
- ● **LE CHOIX DES FORMATIONS SOUTENUES PAR BIG BANG**
  - Les dispositifs soumis au vote du réseau
  - Qui propose et qui vote ?
  - Le nombre de propositions
  - Les règles à respecter concernant les propositions
  - Le vote
  
- ● **LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX MUSICIENS ET AUX FORMATIONS (MODALITÉS)**
  - Premières Parties
  - Missionnements
  
- ● **LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX LIEUX (MODALITÉS)**
  - Soutien aux concerts
  - Accueil de grands plateaux

# LE RÉSEAU BIG BANG

## POURQUOI UN RÉSEAU ?

Big Bang, Pôle de référence jazz en Bourgogne-Franche-Comté, souhaite travailler en collaboration avec les acteurs du terrain. De fait, s'appuyer sur un réseau de diffuseurs permet notamment de construire avec eux des aides concrètes, adaptées à leurs besoins et à leurs envies communes et facilite ainsi le travail des acteurs du jazz en région.

Concernant l'accompagnement des artistes de la région et l'aide aux lieux de diffusion, le réseau a une vocation décisionnelle quant à la destination des dispositifs d'aides de Big Bang puisqu'il choisit, par le jeu de la proposition et du vote, les projets artistiques qui seront accompagnés. Ainsi, cela conforte la mission de repérage des diffuseurs et permet de leur proposer un espace d'échange artistique, un lieu commun de découverte ayant aussi l'ambition d'encourager chacun à la prise de risque artistique.

## QUI SONT LES MEMBRES DU RÉSEAU DE BIG BANG ?

Peuvent être membres du réseau les lieux de diffusion spécialisés dans le jazz et les musiques improvisées (clubs et festivals) implantés en Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les structures programmant de façon régulière ou ponctuelle des concerts de jazz dans des lieux de jauge petites à moyennes (scènes de musiques actuelles, associations et centres culturels, services culturels de villes, écoles de musique, MJC...).

## COMMENT DEVIENT-ON MEMBRE DU RÉSEAU DE BIG BANG ?

Très simplement, en motivant auprès de Big Bang son envie de participer aux réunions (deux par an). Le réseau de Big Bang est un espace libre, il n'implique ni adhésion ni participation financière. Il demande cependant une présence aux réunions (dans la mesure du possible), une implication dans les propositions à apporter et à défendre, et la volonté d'accueillir dans sa programmation un ou plusieurs projets soutenus.

## **LE RYTHME DE TRAVAIL DU RÉSEAU**

Les réunions du réseau sont le fondement de sa bonne marche et de ses projets. C'est pourquoi ces rendez-vous bisannuels sont d'une grande importance.

### **La réunion préparatoire**

Prévue en début d'année, cette rencontre est consacrée à la discussion et à une première présentation des projets que chacun souhaite voir soutenus l'année suivante (année civile).

Chaque diffuseur apporte ses propositions et les défend auprès des autres membres du réseau.

Tous les documents sont les bienvenus durant cette réunion à l'issue de laquelle est établie la liste définitive des projets qui seront soumis au vote.

### **Entre deux**

A l'issue de la première réunion, Big Bang adresse à chaque membre la liste des propositions ainsi que les documents de présentation et d'écoute de chaque groupe. Les membres du réseau ont alors 2 mois pour écouter les formations proposées (en général une trentaine).

### **La réunion décisionnelle**

Une seconde réunion est programmée au mois d'avril, la réunion de vote. Elle permet de déterminer les projets qui seront retenus l'année suivante pour bénéficier des différents dispositifs (cf. page suivante).

# LE CHOIX DES FORMATIONS SOUTENUES PAR BIG BANG

## LES DISPOSITIFS SOUMIS AU VOTE DU RÉSEAU

- > **les missionnements** visent à encourager les projets des artistes de la région.
- > **les premières parties** sont dédiées aux très jeunes artistes émergents (set de 30 minutes).
- > **le soutien aux concerts** concerne des artistes "d'envergure nationale" et permet aux lieux de diffusion d'accueillir en regroupant les dates (donc en réduisant les coûts), des projets ambitieux ou plus connus du public.

Retrouvez le détail des modalités de ces dispositifs dans les pages suivantes.

## QUI PROPOSE ET QUI VOTE ?

**Seuls les membres du réseau sont habilités à faire des propositions et à voter.**

Les artistes qui souhaitent bénéficier d'un soutien de Big Bang doivent impérativement trouver un "**parrain**" parmi les membres du réseau. Il en va donc de la responsabilité des musiciens de présenter leurs projets aux diffuseurs du réseau, et de celle des lieux de repérer les formations prometteuses puis de convaincre les autres membres de voter pour elles. Les échanges libres durant les réunions doivent permettre de trouver autour des formations ou des projets à retenir un consensus fort. Pour veiller à l'équité des chances de tous les projets qui seront présentés, et parce que ces réunions sont des réunions de diffuseurs, les musiciens, agents ou managers n'y sont pas admis. **Les projets doivent être présentés et défendus par les diffuseurs.**

Les musiciens ayant une activité de programmateur sont priés de ne pas présenter les projets dans lesquels ils jouent. Ils doivent se faire représenter par un membre de l'équipe de leur structure de diffusion pour éviter simplement d'être juge et partie.

Big Bang peut soumettre à l'attention des membres du réseau des projets qui lui auraient été communiqués mais ne peut pas les proposer formellement (ces projets ne feront pas partie de la liste finale, à moins que l'un des membres ne décide d'en être le "parrain").

**N'étant pas programmateur, Big Bang n'a pas de droit de vote. Il est simplement animateur du réseau en veillant toutefois à l'équilibre des propositions en termes d'effectifs, d'esthétique, etc.**

## LE NOMBRE DE PROPOSITIONS

Chaque lieu apporte une ou plusieurs propositions pour chaque catégorie, il est également libre de ne rien proposer pour certains dispositifs. Voici les quotas à respecter :

- > catégorie **missionnements** : 3 propositions au maximum par lieu
- > catégorie **soutien aux concerts** : 2 propositions différentes (style ou "famille de musiciens" différents) au maximum par lieu
- > catégories **premières parties** : 1 proposition au maximum par lieu et par dispositif.

## LES RÈGLES À RESPECTER CONCERNANT LES PROPOSITIONS

- > **les formations proposées peuvent aller du duo au septet.** Au-delà, l'aide à l'accueil de grands plateaux sera envisagée
- > **les projets avec invités ne sont pas retenus** (hormis dans le cadre de tournées nationales déjà constituées)
- > **pour chaque proposition la distribution doit être détaillée** (le vote final tiendra compte d'une certaine diversité et devra impérativement éviter les projets intégrant les mêmes musiciens)
- > **si le projet nécessite la présence d'un ingénieur son et/ou d'un ingénieur lumière, il faut les inclure dans l'équipe artistique dès le départ** (leur présence a forcément une incidence sur le coût du concert et éventuellement sur le matériel à mettre à disposition pour le concert d'où la nécessité de les mentionner avant la réunion de vote)
- > **les projets proposés ne doivent pas avoir fait l'objet de négociations préalables.**

## LE VOTE

Pour les dispositifs **Missionnements, Premières Parties, Soutien aux concerts**, les formations ou projets retenus sont ceux ayant récolté le plus de voix (avec un minimum de trois voix) au moment du vote (réunion décisionnelle).

**Une voix correspond à l'engagement ferme du votant de programmer le projet ou le groupe dans le cadre de sa saison ou de son festival.**

# LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX MUSICIENS ET AUX FORMATIONS (MODALITÉS)

Parce que soutenir les formations régionales repérées par les diffuseurs est indispensable pour encourager la création et permet l'émergence de nouveaux artistes, Big Bang a mis en place 2 dispositifs d'aides.

## PREMIÈRES PARTIES

Big Bang accompagne de jeunes musiciens, encore étudiants, à travers un dispositif de professionnalisation en leur proposant d'assurer la première partie (30 à 40 minutes maximum) de l'un des artistes retenus dans la catégorie soutien aux concerts.

### choix des projets

Les groupes, composés de jeunes artistes encore en formation, sont proposés par les membres du réseau au cours de la réunion préparatoire et choisis durant la réunion décisionnelle pour l'année civile à venir. Au moins la moitié des musiciens du groupe doit résider en Bourgogne-Franche-Comté.

### dispositif financier

Prise en charge de la totalité du coût du concert par Big Bang (salaires, charges, voyages).

Restent à la charge du lieu fiche technique, repas, hébergement, Sacem et taxe fiscale.

### communication

La formation bénéficie d'un relais particulier dans les moyens de communication de Big Bang (site internet, newsletter, réseaux sociaux...). De plus, Big Bang prend en charge la réalisation d'une vidéo (morceau live), d'une interview (podcast) et d'une chronique (live ou disque) par LeBloc afin que le groupe dispose de ces outils à la fin de l'aide.

### contractualisation

- > Big Bang est l'employeur des musiciens (engagement).
- > Rémunération de l'ordre de 115€ nets par musicien et par concert.
- > Une convention est passée entre Big Bang et le lieu de diffusion.

## **MISSIONNEMENTS**

**Tourner dans sa région, une étape importante !**

**Les missionnements aident les artistes de la région à se produire dans des conditions satisfaisantes, mais à coût réduit pour les lieux.**

**Big Bang accompagne les groupes missionnés pour les concerts qu'ils donneront en région (dans des lieux membres ou non du réseau).**

### **choix des projets**

Les projets artistiques sont proposés par les membres du réseau au cours de la réunion préparatoire et choisis durant la réunion décisionnelle pour l'année civile à venir. Au moins la moitié des musiciens du groupe doit résider en Bourgogne-Franche-Comté. Les formations proposées peuvent aller du duo au septet.

### **dispositif financier**

Prise en charge de 40 à 50 % du coût du concert par Big Bang (salaires, charges, voyages et réalisation d'affiches).

Restent à la charge du lieu fiche technique, repas, hébergement, Sacem et taxe fiscale.

### **communication**

La formation bénéficie d'un relais particulier dans les moyens de communication de Big Bang (édition d'affiches, site internet, newsletter, réseaux sociaux...). De plus, Big Bang prend en charge la réalisation d'une vidéo (interview + morceau live) et d'une chronique (live ou disque) par LeBloc afin que le groupe dispose de ces outils à la fin de l'aide.

### **contractualisation**

- > Big Bang est l'employeur des musiciens (engagement) et détermine le coût du concert.
- > Les cachets sont plafonnés à 150€ nets par artiste et par concert.
- > Le coût du concert inclut salaires et charges, voyages, réalisation d'affiches.
- > Les voyages sont mutualisés afin de déterminer un coût de concert unique pour chaque groupe.
- > Une convention est passée entre Big Bang et le lieu de diffusion.

A l'issue du concert Big Bang adresse au lieu la facture de sa participation (coût du concert duquel il a déduit sa prise en charge de 40 à 50 %).

# LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX LIEUX (MODALITÉS)

Big Bang ne verse pas de subventions. Pour venir en aide aux lieux de diffusion, il contribue à la réalisation de certains concerts. Cette démarche permet aux diffuseurs d'accueillir plus facilement des artistes de renom ou des grandes formations.

## SOUTIEN AUX CONCERTS

**A travers ce dispositif, Big Bang permet aux lieux de diffusion de la région d'accueillir des projets ambitieux ou plus connus du public en regroupant les dates (donc en réduisant les coûts). Les membres du réseau sont prioritaires, d'autres lieux non-membres peuvent se greffer à la tournée et bénéficier de cet accompagnement.**

### choix des projets

Les projets sont proposés par chaque membre du réseau au cours de la réunion préparatoire et choisis durant la réunion décisionnelle pour l'année civile à venir.

### dispositif financier

Prise en charge de 40 à 50 % du coût du concert par Big Bang (salaires, charges, voyages et réalisation d'affiches.).

Restent à la charge du lieu fiche technique, repas, hébergement, Sacem et taxe fiscale.

### communication

Le concert bénéficie d'un relais particulier dans les moyens de communication de Big Bang (édition d'affiches, site internet, newsletter, réseaux sociaux...).

### contractualisation

- > Ce système implique que les formations acceptent de ne pas dépasser un certain plafond en termes de rémunération et privilégie les séries de dates en tournée.
- > Big Bang est l'employeur des musiciens (engagement), ou signe un contrat de cession lorsque le groupe dispose de sa propre structure, et détermine le coût du concert.
- > Les cachets sont plafonnés à 180 € nets par musicien et par concert.
- > Le coût du concert inclut salaires et charges, voyages et réalisation d'affiches.
- > Les voyages sont mutualisés.
- > Une convention est passée entre Big Bang et le lieu de diffusion.

A l'issue du concert Big Bang adresse au lieu la facture de sa participation (coût du concert duquel il a déduit sa prise en charge de 40 à 50 %).

## **ACCUEIL DE GRANDS PLATEAUX**

Big Bang apporte également son aide aux lieux de la région (membres ou non du réseau) pour l'accueil de grandes formations (au-delà du septet), régionales ou nationales.

### **choix des projets**

La demande est à exercer directement auprès de Big Bang.

### **dispositif financier**

Prise en charge d'une partie des frais de voyage par Big Bang.

### **contractualisation**

Simple refacturation d'une partie des frais de voyage à Big Bang.



3 bis place des Reines de Pologne  
BP 824 - 58008 NEVERS Cedex  
03.86.57.88.51  
[www.crjbourgognefranchecomte.org](http://www.crjbourgognefranchecomte.org)

Roger Fontanel **directeur**  
Benoît Roussel **administrateur-comptable**  
Corinne Guillaumie **assistante administrative**  
Tatiana Bourdeau **chargée de la ressource,  
de l'animation du réseau et des dispositifs d'aides**  
Laure Barody **chargée de la communication**  
Florian Jannot-Caeilletté **attaché à l'information**  
Morgane Menotti **Chargée de l'action culturelle et de la billetterie**

*Big Bang est un projet mise en oeuvre par  
D'Jazz Nevers, Pôle de référence jazz en Bourgogne-Franche-Comté, financé par  
la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,  
Nevers Agglomération et le Conseil départemental de la Nièvre*